



PROGRAMME DE FORMATION

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) forme à accompagner le développement des enfants de 0 à 6 ans, en assurant leur bien-être, sécurité et épanouissement. Il comprend l'animation d'activités éducatives, l'entretien des espaces de vie et la collaboration avec les équipes pédagogiques et les familles. Ce diplôme permet d'exercer dans divers lieux de garde tels que les crèches, écoles maternelles ou à domicile.

DURÉE

La formation est diplômante sur 1 an, elle se déroule en alternance de début septembre à fin août.

- 408 h en centre de formation
- 616 h en entreprise
- 100% en présentiel
- 1 jour au CFA, 4 jours en entreprise

LIEU DE FORMATION

Sur site : CFA Vallée de l'Hérault, chemin de Carabotte 34150 Gignac.

PUBLIC VISÉ

La formation diplômante de CAP Accompagnant éducatif petite enfance, forme des apprentis de 16 à 29 ans révolus. Etablissement accessible aux personnes en situation de handicap.

MODALITÉS D'ACCÈS / PRÉ-REQUIS / NOMBRE D'APPRENTI

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus pour le contrat d'apprentissage. *Pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.*
- Être titulaire d'un CAP, BEP (diplôme de niveau 3) ou plus
- Effectuer un entretien individuel
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avant le début de la formation

Effectif : 15 personnes maximum

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENTS MIS EN ŒUVRE

✓ Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur des moyens pédagogiques variés en présentiel : apports théoriques, supports visuels, démonstrations, études de cas, travaux pratiques et mises en situation. Des supports numériques et documents pédagogiques sont également mis à disposition pour favoriser l'autonomie et renforcer les apprentissages.

✓ Moyens techniques

Mise à disposition d'une salle de cours et d'un plateau technique comprenant les équipements de petite enfance pour les cours pratiques (poupon pédagogique, table à langer, baignoire, machine à laver, linge, livres, jouets...), ordinateurs, vidéos projecteurs, tableau interactif.

✓ Moyens d'encadrements

M. PLOUY, directeur d'établissement et référent handicap.

Mme MEYNAUD, responsable Apprentissage et référente mobilité

Mme SANCHEZ, secrétariat apprentissage

MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

La formation se déroule de septembre à août de la manière suivante :

Suivi de l'exécution

Le suivi de l'exécution de la formation est assuré par des feuilles de présence signées, un suivi régulier de la participation des apprentis, ainsi que des échanges individuels permettant d'évaluer la progression. Suivi également au moyen du livret d'apprentissage.

Appréciation des résultats

- Évaluations formatives tout au long de la formation : exercices d'application, mises en situation, travaux pratiques.
- Évaluations sommatives en cours et en fin de formation : évaluation des connaissances, sujets types CAP.
- En fin de formation : questionnaire de satisfaction, délivrance d'un diplôme

Modalités d'évaluation

La formation est construite à partir du référentiel du CAP Accompagnement éducatif petite enfance, tel que publié dans les textes réglementaires. Ce référentiel définit les compétences, activités professionnelles et modalités d'évaluation attendues dans le diplôme. L'évaluation des compétences s'effectue à travers des mises en situation professionnelles et des épreuves terminales.

Les compétences des candidats sont évaluées selon des épreuves terminales :



- Epreuve orale 25mn - coef 7 : Accompagner le développement du jeune enfant
- Epreuve écrite 1h30 - coef 4 : Exercer son activité en accueil collectif
- Epreuve écrite 1h30 + orale 25 mn - coef 4 : Exercer son activité en accueil individuel
- Epreuve orale du chef d'œuvre de 10 mn

PROGRAMME DE FORMATION

EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations : s'informer sur les éléments du contexte et de la situation à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

EP2 – Exercer son activité en accueil collectif

- Etablir une relation sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

EP3 – Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son travail
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas